

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES
N°58-2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 2 JUIN A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : Mercredi 27 mai 2026

Affichage Mairie : Mercredi 27 mai 2026

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, M. EVAUX Denis, Mme HANRIOT Isabelle, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme TOURNIER Béatrice, M. DE LA TEYSSONNIERE Hervé, Mme EYRIGNOUX Rachel, M. ROUX Jérémy, Mme CHAUVIN Anouchka, Mme MOURETIN Ségolène, M. TISSIER Franck, Mme WAJS Marianne, M. PERRIER Guy, Mme LEMOUZY Marie, M. CHARRON Mathieu, Mme PALARD Blanche, M. MARCELINO Patrice, Mme FONTANEL Claire, M. ESNAULT Paul.

ABSENTS EXCUSES : M. CHARVIN Patrick donne pouvoir à M. EVAUX Denis, Mme ROSAT Aurélie donne pouvoir à Mme LAVET Catherine

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Modification de la tarification du restaurant scolaire :

Rapporteur : Catherine LAVET

Vu l'avis de la commission Education – enfance – jeunesse – Modes de garde en date du 29 avril 2026

Considérant la hausse des tarifs se justifiant à la suite d'une analyse détaillée de la hausse des charges de personnel et des coûts de fonctionnement ainsi que ceux liés à la restauration scolaire et la hausse des matières premières.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider la proposition retenue par les membres de la commission relative à l'augmentation de la tarification du restaurant scolaire passant de 6,40€ à 6,50€ pour l'année scolaire 2026-2027.

Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Madame l'Adjointe,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- DE VALIDER la proposition retenue par les membres de la commission relative à l'augmentation de la tarification du restaurant scolaire passant de 6,40€ à 6,50€ pour l'année scolaire 2026-2027.

- DIT que Monsieur le Maire est chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET



Le Maire,
Alain THIVILLIER

